



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

08

LES MULTIPLES PRESTATIONS

DE LA FORÊT

Les faits

La forêt fournit de nombreuses prestations utiles à la population. Elle lui sert d'espace de détente, stocke du CO₂, purifie l'eau potable et protège contre les dangers naturels. Elle façonne en outre le paysage et constitue un habitat pour la flore et la faune.

Les propriétaires de forêts

Les propriétaires de forêts entretiennent les chemins, les places de pique-nique, les bancs et les cabanes forestières. Ils prennent en compte les attentes des usagers, garantissent leur sécurité lors de leur séjour en forêt, veillent à ce que les sols forestiers puissent filtrer l'eau potable.

Les objectifs

Les propriétaires forestiers conviennent avec la commune politique des prestations en faveur de la population et à quelles conditions ils les fournissent. Personnes privées, entreprises, associations et institutions peuvent financer d'autres prestations par le parrainage.



LES PRESTATIONS DES PROPRIÉTAIRES ...

Des chemins sécurisés et entretenus



Certains veulent des sentiers confortables, d'autres les préfèrent escarpés. Les chemins carrossables nécessitent, eux, une maintenance indispensable à l'exploitation. Les usagers optent souvent pour des chemins entretenus et sûrs, complétés par des sentiers.

Des foyers et des places à pique-nique



Les usagers de la forêt apprécient les places à pique-nique aménagées et entretenues. Convenez avec la commune ou des parrains ou sponsors des prestations requises, par exemple la mise à disposition de bois de feu ou la collecte des déchets.

Un paysage forestier attrayant



Bien des gens aiment les forêts nettoyées. Convenez avec la commune des forêts où les branches seront mises en tas après une coupe, et des lieux où une attention particulière envers les arbustes et le sous-étage est à prévoir. Négociez un dédommagement..

Le sport en forêt



Parcours Vita, acrobanches, aire d'exercice: la forêt est un vaste centre sportif. Convenez d'une indemnisation avec les initiateurs lorsque vous mettez votre forêt à disposition pour des aménagements sportifs ou si vous êtes chargés de leur entretien.

Champignons et petits fruits



Les Suisses vont aux champignons. Ils en cueillent quelque 250 tonnes chaque année dans forêts du pays, dont le libre accès est garanti. Comme propriétaire, vous pouvez légitimement attendre des usagers qu'ils s'y comportent en invités.

La forêt, un bol d'air



Le «bain de forêt» est une pratique originaire du Japon. Ces immersions deviennent de plus en plus populaires chez nous. En effet, le bon air de la forêt contribue à maintenir ou à recouvrer la santé.

La purification de l'eau



Le sol forestier est un filtre à eau potable. Respectez les dispositions légales lors d'interventions sylvicoles dans des zones de protection des eaux. Convenez avec la commune d'un dédommagement pour les coûts supplémentaires ou la perte de recettes qui en découlent.

Le stockage du CO₂



Une grande quantité de CO₂ est stockée dans les forêts bien pourvues en bois. Si le volume sur pied de ce dernier augmente dans votre forêt, il est possible de commercialiser cette prestation sous forme de certificats CO₂ par l'entremise de l'association Forêt suisse pour la protection du climat.

Les forêts du souvenir



Un nombre croissant de gens souhaitent que leurs cendres soient déposées dans une «forêt du souvenir» après leur décès. Convenez avec le gestionnaire du cimetière forestier, appelé parfois «forêt du souvenir» d'une indemnité pour la durée de la suspension de l'exploitation des arbres concernés.

Biodiversité

La forêt offre des habitats à de nombreuses espèces végétales et animales, parfois rares.
Cf. chapitre *La protection de la nature*

Relations publiques

Sensibilisez la population et attirez son attention sur la forêt et ses prestations.
Cf. chapitre *Les relations publiques*

Forêt protectrice

La forêt nous protège de nombreux dangers naturels (chutes de pierres, glissements de terrain, avalanches).
Cf. chapitre *La forêt protectrice*

... ET LEUR MISE EN VALEUR

Vos clients et mandataires

Communes politiques et cantons

Bourgeois et bourgeoises ne sont pas les seuls bénéficiaires des prestations de la forêt, toutes les habitantes et tous les habitants en profitent. En effet, selon plusieurs enquêtes, 90% de la population suisse se rend régulièrement en forêt. Le financement de ses prestations collectives est du ressort de la commune politique ou du canton. Engagez-vous au niveau politique pour l'attribution de subsides cantonaux.

Convenez avec la commune du type et du volume de prestations à dispenser et négociez un dédommagement approprié.

Sponsors

Souvent, des personnes privées, des entreprises, des institutions ou des associations sont prêtes à financer d'autres prestations.

Prenez part aux décisions sur l'évolution future de votre forêt. Dialoguez avec vos publics de façon ciblée et faites-leur connaître les prestations que vous pouvez leur mettre à disposition.

Les propriétaires de forêts

- sensibilisent et informent;
- définissent leurs prestations;
- négocient des conventions de prestations avec la commune;
- démarchent des partenaires et clients potentiels.



Les propriétaires de forêts établissent un catalogue de leurs prestations et identifient les clients potentiels.

Possibilités de financement de vos prestations

Conventions de prestations

Convenez des prestations souhaitées avec vos clients et mandataires et négociez un dédommagement approprié. Prenez en compte, notamment:

- le domaine de validité;
- la durée de validité;
- la question des responsabilités.

Exemples:

- Entretien des chemins
- Parrainage d'arbres

Volontariat

Associations, entreprises ou groupes de citoyens apportent un soutien apprécié aux propriétaires forestiers pendant des journées de travail volontaire.

Faites participer des personnes motivées à certains travaux et sensibilisez-les à vos prestations. Confiez des travaux bien définis à des associations.

Exemples:

- Entretien des chemins pédestres officiels
- Projets sur la base du volontariat

Contributions ponctuelles de sponsors

Des sponsors peuvent aussi participer au financement ponctuel d'une ou plusieurs prestations.

En cas de contribution unique, les propriétaires de forêts ne contractent pas d'engagement à long terme.

Exemple:

- Parrainage d'un sentier didactique

EXEMPLES CHOISIS

Jardin d'enfants forestier

Suscitez l'enthousiasme auprès des enfants, qu'ils se passionnent pour la forêt! Offrez aux enseignants un espace pour leur salle de classe sylvestre et convenez d'une indemnité avec la commune.



Sentiers thématiques

Les sentiers thématiques attirent un nombreux public en forêt. Sensibilisez la population à certaines thématiques, présentez vos prestations et cherchez des sponsors.



Parrainage d'arbres

Les gens s'identifient volontiers avec les valeurs de la forêt. Le parrainage d'arbres permet de recevoir «son» arbre et de le voir grandir dans «sa» forêt. Cette démarche est intéressante pour marquer symboliquement un moment fort dans une vie, par exemple une naissance.

